



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.  
9 — 02 — — Omnibus.  
1 — 45 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 18 — — Omnibus.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

On écrit de Paris à la *Gazette de Cologne* :

Les ennemis de la Prusse ne s'en réjouiront pas, mais il n'en est pas moins vrai que les rapports qui existent entre les cabinets de Berlin et des Tuileries, sont devenus récemment des plus amicaux, malgré toutes les assertions contraires.

Le gouvernement prussien lui-même a voulu en donner la preuve et a envoyé à cet effet, le 20 juin, à tous ses agents diplomatiques à l'étranger, une note, qu'il leur permet de communiquer aux cours auprès desquelles ils sont accrédités, sans cependant leur en laisser copie.

Ce document se rapporte entièrement au voyage du roi Guillaume à Paris, qui aurait été accompli à l'entière satisfaction du souverain. La dépêche se termine par l'assurance que la rencontre des deux monarques a affermi leurs sentiments de bienveillance réciproque, ainsi que les perspectives de paix.

Voilà une nouvelle qui causera une désagréable surprise aux agents officieux du Havre.

On écrit de Vienne, 10 juillet, à la *Liberté* :

Depuis quelques jours, les bruits d'alliance préoccupent beaucoup nos cercles diplomatiques, et, à en croire des personnages à même d'être parfaitement bien renseignés, les versions qu'on colporte ne sauraient nullement être rangées dans le domaine de l'invention, mais bien dans celui de la très-proche vérité. C'est ainsi qu'on affirme qu'un traité d'al-

liance prusso-russe, en vertu duquel la Prusse absorberait aussi vite que possible l'Allemagne du Sud; et la Russie la Galicie, est un fait accompli depuis longtemps entre Berlin et Saint-Petersbourg. On prétend en outre que, pour faire contre-poids à cette alliance entre la Russie et la Prusse, on s'occupe activement, à l'heure qu'il est, de la conclusion d'une alliance entre la France, l'Autriche et l'Italie, alliance dont le premier but serait d'empêcher l'annexion de l'Allemagne du Sud à la Prusse, ce qui, on n'en doute pas, amènerait la guerre.

Les trois puissances en question auraient même déjà élaboré un traité suivant lequel la France occuperait l'Allemagne du Sud, qui, plus tard, serait réunie à l'Autriche. Cette dernière céderait à l'Italie le Trentin, et si, dans le cours de la guerre, des chances réelles se montraient pour le rétablissement de la Pologne, l'Autriche abandonnerait à cette fin la Galicie.

On ne dit pas quelles sont les compensations réclamées par la France; mais on assure que l'entente entre les cabinets de Paris et de Vienne est complète.

Voilà ce qui se dit dans les régions diplomatiques de la capitale autrichienne, et ce qui se dit très-sérieusement, je vous prie de le croire.

Les publicistes hongrois s'occupent beaucoup, depuis quelque temps, de la position que prendrait l'Autriche dans le cas d'une conflagration européenne, et le thème des alliances est énergiquement et vivement discuté. L'un des chefs de la gauche, M. Coloman

Tissa, publie un article dans le journal le *Hon*, ayant pour but de recommander aux ministres hongrois de ne pas entraîner l'Autriche à une politique de nature à l'envelopper dans des guerres dangereuses. Le chef de l'opposition repousse surtout l'éventualité d'une alliance de l'Autriche avec la France.

Sur la proposition de l'un de ses membres, la Chambre des députés d'Autriche a voté à une grande majorité, dans la séance du 10 juillet, l'institution d'un comité de quinze membres pour étudier la motion relative à l'édit de religion qui proclame la liberté des cultes.

Les pourparlers relatifs au concordat entre Rome et l'Autriche avaient été interrompus pendant les fêtes du centenaire. Ils ont été repris lundi par M. de Beust.

On écrit de la Nouvelle-Orléans, le 20 juin, que le général Sheridan venait d'accorder un nouveau délai aux électeurs de la Louisiane pour procéder à leur enregistrement sur les listes, qui ont dû être définitivement closes le 30 juin. Les prévisions du parti conservateur sur le résultat final des inscriptions ne paraissent pas devoir se confirmer; à la Nouvelle-Orléans, la différence entre les blancs et les noirs enregistrés pouvait encore être comblée dans les dix derniers jours; mais dans les campagnes, les noirs, qui comptaient 45,000 électeurs contre 15,000 de la race blanche, semblaient devoir réunir une majorité considérable, quel que fût d'ailleurs le résultat des dernières inscriptions.

On assure que l'un des fils de Santa-Anna aurait adressé aux États-Unis une protestation contre l'arrestation de son père sur un navire américain.

La *Epoca*, du 11, soutient la thèse que désormais toute intervention de l'Europe en Amérique est close par la mort de Maximilien.

On écrit de Londres, le 11 juillet :

Dans la Chambre des communes, lord Stanley, répondant à M. Polk, dit que le gouvernement n'a pas l'intention de recueillir l'opinion de la Chambre, relativement au meurtre de l'empereur Maximilien. Chacun déplore la mort violente et prématurée de l'empereur du Mexique, mais l'orateur ne voit pas comment il serait possible de recueillir l'opinion de la Chambre des communes sur ce fait douloureux sans une discussion générale sur l'expédition mexicaine et sur la position de Maximilien au moment où il a accepté le trône.

Or, une telle discussion serait inopportune parce que des divergences profondes d'opinion pourraient se manifester à cet égard. Il est, en outre, indispensable, de se reporter aux précédents établis par l'histoire en pareille occurrence. Ce n'est pas la première fois qu'à la suite d'une guerre civile, le triomphe d'un des partis a été accompagné d'actes sanglants. L'Angleterre n'est point responsable de ce lamentable événement.

M. Otway demande si le gouvernement a l'intention de rappeler sa légation de Mexico. Lord Stanley répond que le ministre accrédité

## FABLETTON.

36

## LES MAGICIENNES D'AUJOURD'HUI.

(Suite.)

— Que fais-tu donc là, cher petit amour? lui demanda Mme Melusine.

— J'écris les lettres de l'alphabet.

— Aimable naïveté de l'enfance! reprit Mme Melusine, voyez donc ce petit chérubin du paradis; il se figure qu'il écrit, et la plume ne laisse pas la moindre trace sur le papier... Le suc du citron ne peut pas remplacer l'encre, mon cher petit innocent.

— Tu ne sais pas ce que tu dis, répondit Benjamin, et tu seras bien attrapée tout à l'heure. Viens avec moi, il y a du feu dans les fourneaux; quand j'en aurai approché mon papier, tu y liras tout de suite: A. B. C...

— Hein? s'écrièrent en même temps Coraly et Mme Melusine.

— Qui t'a appris cela? demanda Mme Melusine.

— C'est bon ami.

Bon ami, c'était M. de Valleran.

— Mon Dieu, oui, dit M. de Valleran en souriant; j'ai voulu amuser ce cher enfant. Quand j'étais jeune, je me suis occupé assez longtemps d'une chimie amoureuse; maintenant je fais de la chimie paternelle.

Coraly se souvint avec effroi que Théobald lui avait dit à l'oreille, au jardin des roses, en la prévenant qu'il lui enverrait une lettre, quelques paroles que, dans son trouble, elle comprit à peine. Elle entendit cependant le mot feu, et crut qu'il lui recommandait de jeter sa lettre au feu, après l'avoir lue.

Mais dans ce moment, en y réfléchissant, elle vit clairement qu'il avait dû lui dire :

« Approchez le papier du feu. »

— Cette expérience enfantine, continua M. de Valleran, se fait ordinairement avec du suc d'oignon ou de navet; mais le navet m'a semblé peu poétique; l'oignon l'est encore moins, malgré ses prétentions élégiaques, et les larmes qu'il fait verser aux cuisinières bourgeoises. J'ai voulu les épargner à Benjamin; je lui ai donc indiqué de préférence le jus de citron ou d'orange, qui m'ont paru infiniment plus distingués.

Dans la science, comme dans la vie, j'ai toujours cherché le côté poétique; ainsi, par exemple, en fait de compositions chimiques, je ne vois rien de plus attrayant que l'encre sympathique.

A ce nom d'encre sympathique, Coraly et Mme Melusine tressaillirent.

— Que de fois, reprit le jeune vieillard, j'ai dit à mon vieux neveu: Votre encre banale est bonne pour les lettres courantes, les additions, les affaires, mais, pour les correspondances amoureuses, parlez-moi de l'encre sympathique.

— Ah! vous avez dit cela à Théobald? s'écria Mme Melusine, en observant l'émotion palpitante de Coraly.

— Certainement... Cette encre charmante, disais-je à mon neveu, est pleine de mystères. Celle qui autrefois avait toutes mes préférences était celle du chimiste allemand Waitz. On l'obtient en versant de l'acide chlorhydrique sur l'oxyde de cobalt: on a soin d'y mettre une assez grande quantité d'eau, et mon encre ressemble, dans la fiole, à une agréable liqueur d'un rose pâle.

On écrit à une Ro-sine quelconque, avec de l'encre ordinaire, une lettre insignifiante, qui peut tomber sans inconvénient entre les mains de Bar-

tholo; mais entre chaque ligne apparente, on trace d'autres lignes invisibles, avec mon encre sympathique, qui, comme vous le voyez, est digne de s'entendre avec l'encre de la Petite-Vertu.

M. de Valleran ne se doutait pas de la portée de ses paroles. Il était lui-même trop galant envers les femmes pour ne pas trouver tout naturels les petits soins de Théobald pour Coraly; il supposait d'ailleurs que la femme de son ami devait être sacrée pour son neveu, et qu'aucune pensée coupable ne devait l'effleurer; mais Coraly et Mme Melusine avaient la tête perdue, l'une d'épouvante, l'autre d'une joie infernale. Il était évident pour elles que Théobald avait glissé quelques lignes brûlantes entre les phrases financières, que le colonel avait lues à haute voix. Et cette lettre fatale, Coraly l'avait repoussée dans son dépit, et son mari l'avait gardée!

Mme Melusine, qui observait son trouble, et rayonnait intérieurement, dit à M. de Valleran :

— Vous ne nous apprenez pas, mon cousin, comment ces caractères invisibles deviennent apparents. Le feu produit sans doute le même effet sur eux que sur l'A B C de Benjamin, écrit avec du jus de citron?

— Précisément, seulement les caractères ne sont pas de la même couleur. On approche le papier de

dité par l'Angleterre après de Maximilien a remis ses pouvoirs à un chargé d'affaires, qui a reçu primitivement l'instruction de ne reconnaître formellement aucun gouvernement nouveau dans le cas où l'empire serait renversé, et de se borner à la protection des intérêts britanniques. La question de savoir si un représentant serait accrédité près de Juarez ne doit pas être discutée avec précipitation. Quant à la question d'une suspension permanente des relations diplomatiques avec le Mexique, on ne peut la trancher avant de savoir au juste quelle est la situation du pays.

M. Disraeli, répondant à M. Agnew, dit qu'une deuxième lecture du bill de réforme pour l'Ecosse aura lieu après la troisième lecture du bill de réforme pour l'Angleterre.

D'après plusieurs journaux, l'Empereur Napoléon III aurait adressé la lettre suivante à François Joseph :

« J'envoie mes compliments de condoléance à Votre Majesté, au sujet de la mort de l'empereur Maximilien, pour le cas, malheureusement trop probable, où cette mort serait confirmée. Ma douleur est d'autant plus vive, et mes sympathies d'autant plus sincères, que c'est moi qui avais envoyé votre frère au Mexique, et que je dois assumer la responsabilité de ce qui arrive.

« Mais Dieu m'est témoin que j'agissais de bonne foi, que je voulais sincèrement fonder au Mexique un établissement durable destiné à maintenir dans le Nouveau-Monde l'influence et la civilisation de la vieille Europe, dont les intérêts me semblaient ne pouvoir être mieux placés qu'entre les mains de l'empereur Maximilien. »

L'*International* assure que la réponse de l'empereur d'Autriche à la lettre de l'empereur Napoléon est très-touchante, et qu'elle exprime des sentiments d'amitié pour l'empereur des Français.

On lit dans l'*Etendard* :

L'empereur d'Autriche vient de confier à l'amiral de Tegetthoff la mission de se rendre au Mexique, où l'illustre marin essayera d'obtenir, par voie diplomatique, la remise du corps de Maximilien.

M. de Tegetthoff part immédiatement pour Washington, par Paris, où il s'arrêtera un ou deux jours, Londres et Liverpool. Il est accompagné de son frère, le colonel de Tegetthoff, et de son aide de camp, l'enseigne de vaisseau chevalier de Henneberg.

La frégate *Novara* doit partir aujourd'hui de Pola pour se rendre à la Nouvelle-Orléans, où la frégate *Elisabeth*, en ce moment dans les eaux du Mexique, ira la rejoindre.

Pendant la traversée, on installera l'arrière du bâtiment en chapelle funéraire destinée à recevoir les dépouilles mortelles de l'empereur du Mexique.

La flamme du foyer, ou simplement d'une bougie, et, tout à coup, les lignes invisibles apparaissent avec une belle couleur bleue; puis, par un second changement de vue, elles disparaissent encore, quand le papier se refroidit, ce qui n'arrive pas avec le jus de citron, d'orange, etc., qui ont moins de malice et de dissimulation.

Un bruit de voix, de portes et de pas délibérés, annonça le colonel, qui ne savait ni entrer, ni sortir, sans faire un tapage remarquable.

— Bonjour, me voilà, dit-il, en rentrant. Vous vous portez toujours bien? Moi aussi, et mon singe aussi... aussi bien que peut se porter un singe empaillé; Faustin est allé l'installer dans la galerie.

Mme Dorvigny, en apercevant son mari, eut toutes les peines du monde à cacher son trouble et son agitation. Elle se mourait d'envie de lui redemander la lettre, qu'il avait mise dans sa poche; mais elle venait de la refuser quelques instants auparavant, en disant que son amie renouait à ses projets; elle n'osait pas se démentir. Puis, si elle agitait de nouveau cette question de placement de fonds, le colonel, dans l'intérêt de l'amie, pourrait relire avec attention les conseils financiers de Theobald, et elle tremblait qu'un malheureux hasard

Le bruit avait couru que lord Stanley avait annoncé à la Chambre des communes que Juarez gardait en otage tous les membres de la légation de France, et qu'il ne les rendrait qu'en échange du général Almonte.

Cette nouvelle a été annoncée, en effet, non pas à la Chambre des communes, mais à la Chambre des lords, par lord Derby, d'après une dépêche de M. Tane, chargé d'affaires de la Grande-Bretagne à Paris.

Lord Derby a déclaré, à la séance du 9, que M. de Moustier avait reçu une dépêche ne laissant aucun doute sur le sort de l'empereur Maximilien. D'après cette dépêche, l'empereur aurait été fusillé le 19, en dépit de tous les efforts faits pour le sauver. Les juaristes refusaient de rendre son corps. Et enfin, point important, que le ministre de France se préparait à partir avec le personnel de la légation. Mais, bien qu'il n'ait été jusqu'alors aucunement inquiété, il pensait qu'il pourrait bien être retenu comme otage, jusqu'à ce qu'on eût livré le général Almonte.

Nous avons déjà annoncé, écrit-on de Vienne, le 8 juillet, que l'exécuteur testamentaire de l'empereur Maximilien était M. le comte François Zichy. Nous apprenons aujourd'hui qu'il se trouve en outre un second exécuteur, désigné en la personne de M. le comte Haddik.

En ce qui concerne tout particulièrement les testaments de l'empereur Maximilien et de l'impératrice Charlotte, il nous arrive des renseignements très-précis, qui ne manqueront pas d'exciter le plus haut intérêt, tout en produisant une certaine sensation.

Il résulte de ces renseignements, que, naturellement, nous ne saurions garantir, bien qu'ils nous parviennent de la meilleure source, que deux testaments parfaitement analogues ont été dressés, l'un par l'empereur Maximilien, l'autre par l'impératrice Charlotte. Chacun de ces testaments déclare qu'en cas de mort de l'un des deux époux, la fortune du décédé revient tout entière, — s'il n'y a pas d'enfants issus du mariage, — au survivant. Or, Maximilien ayant perdu la vie, sa fortune, qu'on peut évaluer à 10 ou 12 millions de florins, en calculant seulement la valeur des propriétés de Miramar, de Lacroma et des richesses artistiques qui y sont renfermées, revient à l'impératrice Charlotte.

Le testament de Maximilien est là pour l'attester.

Mais maintenant arrive l'étrange, le bizarre...

On assure que le testament de l'impératrice Charlotte, tracé de sa propre main, et qui se trouvait soigneusement renfermé dans un des cabinets du château de Miramar, on assure, dis-je, que ce testament est disparu tout-à-coup, on ne sait quand ni comment.

ne lui fit découvrir le fatal secret.

Elle réfléchissait de son côté, et Mme Mélusine du sien.

— Faustin est enchanté de son grand diable de singe, dit le colonel. Il m'a énuméré, pendant le trajet, toutes les espèces de singes des deux continents, depuis les orangs-outangs jusqu'aux sagouins et aux sapajous.

— Ne me parlez pas de vos singes, dit M. de Valléran, je les déteste: à la ménagerie, comme dans la littérature... le singe est la grimace de la création, comme la fleur en est le sourire. Ainsi, je préfère regarder ces roses, ces marguerites, ces dahlias, qui réjouissent votre cheminée et doublent le prix de vos vases du Japon.

Je conçois, du reste, ajouta-t-il, en s'adressant à Coraly, que les belles dames aiment les belles fleurs... Moi aussi, tout vieux que je suis, j'adore les fleurs toutes fraîches qu'elles sont, par la même raison que les vieillards aiment les enfants.

— Eh bien! s'écria Coraly avec une soudaine lueur d'espérance dans les yeux, puisque les fleurs de ces vases vous paraissent belles, je vais en faire un bouquet pour Yolande.

Cette grâce était d'autant plus surprenante

Il en résulte que l'impératrice Charlotte, n'ayant pas de testament à l'heure qu'il est, et n'étant pas à même d'en faire un, vu l'absence presque complète de ses facultés mentales, toute sa fortune, y compris la partie provenant de son époux, l'empereur Maximilien, et qui devait, après la mort de l'impératrice Charlotte, revenir à la famille impériale d'Autriche, reviendrait légalement maintenant à la famille régnante de Belgique.

On écrit de Paris, à l'*Union de l'Ouest* :

Les dépêches diplomatiques de Florence font pressentir de prochains et graves événements en Italie. La réunion des évêques à Rome, les imposantes manifestations, qui ont eu lieu, n'ont fait qu'exciter le parti d'action; et le roi, ainsi que M. Rattazzi, ne paraissent pas en état de résister. L'armée est composée de nombreux éléments garibaldiens, et, si une crise éclatait, la division se mettrait dans les troupes. Les projets pour une nouvelle tentative d'invasion à Rome se sont hautement manifestés.

A propos de l'article très-vif, publié dans le *Journal de Paris*, contre M. Duruy père, si sévère à l'égard des jeunes gens de l'Ecole Normale, et si indulgent pour les fautes de jeunesse et les escapades de M. Anatole Duruy, et M. Albert Duruy, secrétaire général de la préfecture du Lot, MM. Anatole et Albert Duruy se sont rendus dans les bureaux du *Journal de Paris*, et ont provoqué M. Weiss. Sur le refus de ce dernier d'accorder réparation, M. Anatole Duruy aurait donné un soufflet à M. Weiss, qui aurait riposté. D'autres personnes étant intervenues, il s'en est suivi une mêlée d'autant plus nombreuse, que les bureaux du journal sont dans la rue Coq-Héron, où se trouvent réunis la plupart des journaux de Paris. MM. Anatole et Albert Duruy auraient été jetés dehors. Attendons les récits de part et d'autre pour connaître toute la vérité. Ce n'est pas tout. Les deux fils de M. Granier de Cassagnac se sont aussi rendus avant-hier dans les bureaux du *Courrier français* pour provoquer l'un des rédacteurs, qui a refusé de se battre.

On lit dans une correspondance du *Phare de la Loire*, de Paris, 9 juillet :

Pendant quelque temps la jurisprudence s'est déclarée impuissante à réprimer les faits de séduction, qui ne tombent pas sous l'application des lois pénales.

Néanmoins, depuis 1861 la magistrature française, effrayée de la multiplicité sans cesse croissante des faits de séduction, est entrée sur cette question dans une voie de progrès moral et de réparation sociale. Les cours de Dijon, Caen, Paris, Metz et Nîmes ont condamné les séducteurs à des réparations civiles envers leurs victimes.

de la part de Coraly, qu'en général elle n'avait de prévenances que pour l'amie intime qu'elle regardait toute la journée, dans le miroir.

M. de Valléran accepta avec empressement; Coraly prit dans les vases les plus belles fleurs, et les rassembla en bouquet; mais comme les tiges trempaient dans l'eau, elle dit à son mari, en s'essuyant les doigts :

— Ces fleurs sont toutes mouillées... Ce bouquet n'est pas présentable... Est-ce que vous n'auriez pas un papier dans votre poche, pour envelopper ces tiges humides?

— Certainement, répondit le colonel, en cherchant dans les profondeurs de sa poche. Voilà un programme de la fête de Montmorency.

La jeune femme le prit; mais elle eut l'adroite maladresse de le déchirer en entourant les tiges.

— Allons! bon! s'écria-t-elle... aussi, ce programme, qui traîne depuis un mois dans votre poche, est tout froissé, tout amolli.

— Voici un prospectus, dit le colonel.

Coraly eut encore soin de le déchirer.

— C'est encore un papier détestable, dit-elle. Est-ce que vous n'avez rien de mieux?

— Eh! mais, répondit le colonel, la lettre de

Non-seulement avant 1861 on avait invoqué, pour maintenir l'impunité des Don Juan et des Lovelace, les difficultés de la preuve, les inconvénients de la divulgation du fait et les dangers d'une inquisition dans la vie privée, mais un grave législateur avait fait valoir les considérations suivantes :

« Nous avons pensé que, lorsqu'il s'agit d'une fille de 16 ans, la séduction que la nature n'avait pas mise au rang des crimes ne pouvait y être placée par la société. Il est si difficile à cette époque de la vie, où la précocité du sexe ajoute à une excessive sensibilité de démêler l'effet de la séduction de l'abandon volontaire. Quand les atteintes portées au cœur peuvent être réciproques comment distinguer le trait qui l'a blessé? Comment reconnaître l'agresseur dans un combat où le vainqueur et le vaincu sont moins ennemis que complices. »

Il était impossible de pousser plus loin l'exagération d'une galanterie aussi idiote qu'immorale.

Aujourd'hui, les tribunaux, appliquant les principes généraux sur la responsabilité tels qu'ils ont été proclamés par les art. 1382 et suivants du Code civil, tiennent compte pour apprécier la séduction, de l'inégalité d'âge, d'intelligence, de position et même de forces physiques. Ils condamnent à des dommages-intérêts lorsqu'ils rencontrent une contrainte morale exclusive d'un consentement intelligent et d'un entraînement volontaire.

C'est ainsi que le tribunal de la Seine, sur la plaidoirie de M. André Rousselle, votre collaborateur, vient de condamner un patron à payer à l'une de ses apprenties qu'il avait séduite, une pension annuelle et viagère de trois cents francs, dont le paiement sera garanti par un titre de rente inscrit au nom du patron pour la nue-propriété et au nom de l'apprentie pour l'usufruit.

On ne peut que féliciter hautement la magistrature française d'être entrée franchement dans cette voie.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

On lit dans la *France* :

On assure que l'empereur a écrit à M. Rouher une lettre de félicitations à l'occasion des importants discours dans lesquels le ministre d'Etat a si bien défendu les actes du gouvernement. Cette lettre accompagnait l'envoi de la plaque en diamants de la Légion d'honneur.

On annonçait à la Chambre que le *Moniteur* enregistrerait demain ce témoignage de haute confiance donné par le souverain au ministre éloquent et dévoué qui, depuis tant d'années, se consacre à la défense de l'Empire.

— Le *Nord* dit qu'il se prépare une enquête sur la conduite du maréchal Bazaine, et qu'on

Theobald! je ne pense pas que tu y tiennes beaucoup, puisque ton amie renonce à cette affaire.

Il tira de son enveloppe un papier plié en quatre, et le remit à la jeune femme, qui dissimula sa joie.

Mme Mélusine fut atterrée.

— Comment, dit Coraly en riant, vous sacrifiez ainsi un chef-d'œuvre de style financier!... Remarquez bien, dit-elle à M. de Valléran, en déchirant la feuille délicatement, remarquez que je suis polie: je vais envelopper les tiges avec la feuille blanche, et mettre dans ma poche la précieuse lettre de votre neveu.

Decidément, Mme Mélusine avait trouvé une femme aussi habile qu'elle.

Mais, en séparant de la page blanche la page écrite, Coraly y jeta les yeux en même temps que le colonel; la jeune femme pâlit, et son mari dit tranquillement :

— Ce n'est pas la lettre de Theobald.

Mme Dumont respira et reprit courage.

— Mais cela ne fait absolument rien, continua le colonel, en se penchant pour regarder le billet. C'est un papier aussi solide, et, quant à la lettre, elle n'a pas plus d'importance: je te l'abandonne tout entière.

à reçu au ministère plusieurs députations d'officiers qui ont fait la campagne du Mexique. Le Figaro dit que ses informations particulières corroborent celles du Nord.

— Antoine Berezowski est grand et mince, il a des cheveux châtain, un front très-haut, un teint brun; son visage est plein et ses lèvres un peu fortes, mais ses yeux bruns ont une belle expression de tranquillité, de douceur et parfois de mélancolie. Son sourire a quelque chose de charmant et de sympathique; il a de belles dents et la barbe naissante.

Lorsqu'il était à l'institution Jeauffret, il se faisait remarquer par son extrême douceur: s'il arrivait qu'on lui fit du mal, il ne se plaignait jamais. On disait de lui: Antoine est, pour la douceur et les manières, une jeune demoiselle.

Il a les sentiments fort élevés: dans sa cellule et pendant l'instruction, il n'a guère parlé que du sort de la Pologne, qu'il déplore amèrement: « Quand j'ai commis ce fait, disait-il, je n'avais pas de complices, j'étais seulement avec ma patrie; depuis l'âge de 16 ans j'avais promis de la venger. » Il ne voulait pas, dans ses interrogatoires, que le juge appelât son attentat un crime. Il a même formellement déclaré que si on continuait à qualifier ainsi l'événement du 6 juin, il ne répondrait plus. On dit que ses interrogatoires renferment des passages du plus grand intérêt, et, assurément, ils seront un jour imprimés.

On n'a rien, absolument rien trouvé dans sa vie qui pût nuire à sa moralité. Un jour, M. de Marnas se plaisait lui-même à lui rendre justice sous ce rapport.

Aucun des parents de Berezowski n'est venu en France depuis son arrestation; mais les membres de l'émigration polonaise n'ont cessé de s'occuper de lui et de lui donner des consolations.

On cite de lui une anecdote qui lui fait le plus grand honneur. Lorsque l'insurrection était vaincue, et que les Polonais fuyaient dans diverses directions, Berezowski et quelques autres traversèrent l'Autriche et s'arrêtèrent à Vieane. Ses camarades voulurent visiter la ville et ses monuments; Berezowski demeura à l'auberge. Quand ses camarades revinrent, ils le trouvèrent tout en pleurs.

« Qu'as-tu donc, Antoine, lui demandèrent-ils? » Berezowski, en sanglotant, leur répondit: « Je pleure sur vous, qui avez le courage de contenter votre curiosité lorsque nous sommes vaincus et que nous n'avons plus de patrie. »

Les Polonais pâlièrent en disant qu'ils avaient eu tort, et ils embrassèrent Berezowski.

On dit que M. Emmanuel Arago fera usage dans sa défense des circulaires et des ordres du jour du général Mourawieff.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décret, en date du 10 juillet, sont nommés :

Substitut du procureur impérial près le tribunal de première instance de Laval, M. Dupont, substitut du procureur impérial près le siège de Saumur.

Substitut du procureur impérial près le tribunal de première instance de Saumur, M. Picault de la Férandière, substitut du procureur impérial près le siège de Châteaugontier.

Par décret impérial, en date du 10 juillet, les élections pour le renouvellement de la deuxième série des conseils généraux et de la première série des conseils d'arrondissement, auront lieu les 3 et 4 août prochain.

Ont envoyé des Adresses à l'Empereur :  
Le tribunal de commerce de Saumur;  
Le tribunal de paix du canton de Vihiers;  
La Société de secours mutuels de Montsoreau.

La boulangerie des Sociétés de secours mutuels de Saumur a ouvert hier. Elle a produit cinq fournées. Le pain a été vendu 2 fr. 20 c. les 6 kilogrammes.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :  
L'enceinte de la Cathédrale était, dimanche, trop étroite pour contenir la foule des fidèles qui avait tenu à recevoir les bénédictions qu'apportait de Rome le chef vénéré de ce diocèse.

A quatre heures précises, Monseigneur est monté en chaire et a, dans quelques paroles toutes paternelles, raconté avec quelle tendre sollicitude celui que Pie IX appelle le vieil évêque avait été reçu au Vatican et avec quel bonheur il revoyait l'Anjou. Cette allocution, semée de distance en distance de quelques traits piquants et d'une douce familiarité permise à une couronne de cheveux blancs, a été écoutée avec une religieuse attention. Monseigneur a donné ensuite la bénédiction du Saint-Sacrement à la foule pieusement agenouillée et heureuse d'apprendre combien étaient vives à la cour du Saint-Père les sympathies qui s'attachaient à ce diocèse.

Nous ne voudrions pas qu'on puisse se méprendre sur la portée de la lettre publiée dans notre numéro du 11 juillet. Cette lettre nous est étrangère. Nous ne partageons nullement les craintes qu'elle exprime, que les intérêts de notre pays soient menacés.

Tout en reconnaissant que M. Beulé est un homme d'un grand talent et d'un vrai mérite, il ne nous semble pas qu'en cas d'élection on doive le préférer à notre député actuel.

M. Louvet s'est toujours parfaitement ac-

quitté de son mandat, et, en maintes circonstances, a rendu de véritables services à notre pays. Nos populations ne sont pas ingrates: elles ne manqueront pas de lui manifester, par leurs suffrages, leur reconnaissance et leur sympathie.

Le Journal d'Indre-et-Loire signale un méfait aussi stupide que condamnable :

« Dans la commune de la Chapelle-sur-Loire, au lieu appelé l'Île-Jean-de-Laid, se trouve un réservoir appartenant à l'Etat et contenant du poisson que l'administration fait prendre chaque année afin de le déposer dans la Loire pour le repeuplement de ce fleuve.

« Le 8 de ce mois, l'autorité a constaté qu'un grand nombre de poissons avaient été détruits dans ce bassin à l'aide d'une drogue que l'on croit être de la coque du levant. On évalué à 80 kilogrammes environ la quantité de poisson qui a été trouvée morte.

« Les auteurs de ce délit sont encore inconnus. »

Le Loir, journal de Vendôme, annonce que la section de Vendôme à Tours sera ouverte à la circulation des voyageurs et marchandises du 10 au 15 août prochain.

La voie est entièrement prête; les gares et maisons de gardes sont livrées aux menuisiers, et l'on commence à poser les poteaux du télégraphe.

On sait que cette ligne s'embranchera sur le chemin du Mans à Tours, un peu en avant de Mettray. La compagnie d'Orléans a fait établir une seconde voie depuis le point de jonction jusqu'à la gare de Tours.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Le Moniteur publie la lettre suivante, adressée par l'Empereur à M. Rouher.

Palais des Tuileries, 13 juillet 1867.

« Mon cher monsieur Rouher,

« Je vous envoie la grand-croix de la Légion d'Honneur en diamants.

« Les diamants n'ajoutent rien à la haute distinction que je vous ai conférée depuis longtemps; mais je saisis le moyen de vous donner publiquement une nouvelle preuve de ma confiance et de mon estime.

« Au milieu de vos nombreux travaux, au milieu des attaques injustes dont vous êtes l'objet, une attention amicale de ma part vous fera oublier, je l'espère, les ennuis inséparables de votre position, pour ne vous rappeler que vos succès et les services que journellement vous rendez au pays.

« Recevez, mon cher monsieur Rouher, l'assurance de ma sincère amitié.

« NAPOLEON. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

## ABATTOIR.

ETAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 15 juin au 12 juillet.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS			
		1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.		
BOUCHERS.											
MM.											
1	Remare.	» 4	» 1	3	5	18	44	3	18	38	18
2	Tessier.	» 1	» 1	» 11	» 1	15	35	»	21	42	2
3	Touchet.	» 1	» 4	» 11	» 2	8	28	»	13	27	5
4	Groleau.	»	»	» 2	» 1	3	8	»	3	8	7
5	Levoy.	»	»	» 1	»	»	9	»	3	5	1
6	Corbineau.	» 1	»	» 14	» 1	14	52	»	25	49	4
7	Séchet.	» 1	» 3	» 6	» 2	10	24	»	27	18	1
8	Prouteau.	»	»	» 1	» 3	»	420	»	4	21	1
9	Chalot.	»	»	» 2	»	»	919	»	20	17	»
10	Pallu.	» 1	» 1	» 7	» 1	4	31	»	1	26	20
11											
—											
CHARCUTIERS.											
MM.											
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	1	17	»
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	12	4	»
4	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	1	9	1
5	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	5	8	»
6	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	4	8	»
7	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	5	19	1
8	Corneilleau.	»	»	»	»	»	»	»	9	1	»
9	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	4	6	2
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	2	6	»
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	1	11	»
12											

VILLE DE SAUMUR.

## ADJUDICATION

Du service quotidien du balayage et de l'enlèvement des boues et immondices des rues, places, quais, etc., de la ville de Saumur, pour cinq années, qui commenceront le 1<sup>er</sup> janvier 1868.

Le mercredi 31 juillet 1867, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, pardevant le Maire, assisté de deux conseillers municipaux, et en présence du receveur municipal, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, du service quotidien du balayage public des rues, places, quais, ponts, ruelles, carrefours et impasses de la ville de Saumur; ainsi que de l'enlèvement des boues, foyers et immondices provenant de ce balayage.

La mise à prix, qui est fixée à 5.000 fr. par an, sera payable par la ville, à la fin de chaque trimestre, déduction faite du rabais soumissionné.

Chaque soumissionnaire devra joindre à sa soumission un certificat de solvabilité et de moralité délivré par le maire de sa commune.

Le cahier des charges déposé au secrétariat de la mairie, sera communiqué tous les jours (fêtes et dimanches exceptés), de 11 heures à 3 heures, à toutes personnes qui en feront la demande.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 14 juin 1867.

Le Maire,  
CHEDEAU, adjoint.

Insister davantage eût été une imprudence; Coraly, la désolation dans l'âme, enveloppa le bouquet, et le remit à M. de Valleran, qui s'empressa de baisser les jolis doigts qui l'avaient fait, et se chargea de l'offrir à Yolande.

Mme Melusine eut toutes les peines du monde à dissimuler la joie qui rayonnait au fond de son âme; car enfin elle avait une âme, ne fût-ce que pour la donner au diable.

Elle reprit l'avantage, et, se hâtant d'en profiter, elle dit au colonel :

— Vous avez bien perdu tout-à-l'heure.

— Pourquoi cela ?

— Mon cousin, qui est un homme charmant, continua Mme Melusine, a trouvé le moyen de nous consoler de votre absence, en nous faisant un cours de chimie amusante, en nous parlant d'encre sympathique.

Coraly frémit à ces paroles, tout en étant très-jeu de supposer qu'elles fussent dites avec intention.

— Voyez donc, dit-elle en se jetant en travers de la conversation, comme ce point de vue est pittoresque !... Par cette fenêtre ouverte, on distingue l'île des Cygnes, le jardin des Roses et le plus

charmant paysage !

— A propos de paysage, dit M. de Valleran, Girardin le chimiste donne précisément un procédé pour tracer un paysage fantastique, à l'aide d'une encre de sympathie.

Coraly était déolée; M. de Valleran avait trouvé dans son passage un chemin de traverse pour revenir à son encre.

— Mais, mon cousin, dit Mme Melusine, que le paysage à l'encre charmait médiocrement, ce n'est pas de cela que vous nous parliez, mais de correspondance...

— Ce paysage, continua M. de Valleran, sans l'écouter, et avec l'obstination d'un narrateur qui tient à placer sa citation, se trace d'abord à l'encre de Chine, il représente l'hiver avec sa tristesse, ses arbres dépouillés et ses flocons de neige.

Mais avec mon encre sympathique verte, où l'on a mêlé du chlorure de fer au chlorure de cobalt, on ajoute du feuillage aux arbres, on met de l'herbe sur la terre, à toutes les places blanches qui figurent la neige. Ma sorcière d'encre sympathique reste complètement invisible; mais si l'on approche le papier du foyer, le feu, qui le réchauffe, fait l'effet d'un soleil de printemps; il pousse tout-à-coup des

feuilles vertes aux branches et du gazon sur la terre. Puis quand le papier se refroidit, on se retrouve en janvier. Plus de feuilles, plus d'herbe; ma petite sorcière se cache.

— C'est très-ingénieux ! dit le colonel. Il faut recommander l'encre sympathique aux artistes.

— Et aux amoureux, reprit avec empressement Mme Melusine; mon cousin nous disait tout-à-l'heure qu'on pouvait produire dans le style le même effet d'hiver et de printemps.

Je suppose, par exemple, qu'un de ces jeunes gens dépravés, comme il s'en trouve tant dans notre siècle, éprouve pour une jeune fille... ou pour une jeune femme, un sentiment coupable, que la saine morale ne saurait trop condamner, et qu'au mépris des mœurs et de la vertu...

— C'est entendu, dit le colonel; passons et voyons l'exemple.

— Eh bien ! continua-t-elle, je suppose qu'il écrive à cette femme. Comme la lettre peut tomber entre les mains de la mère, ou du tuteur, ou du mari, le séducteur écrit avec de l'encre ordinaire un billet insignifiant, sec, froid... un style de janvier...

En écoutant ces paroles, Coraly, qui ne les attri-

buait qu'à la fatalité, devint si pâle, si tremblante, que son mari s'en aperçut; au premier moment, il la crut souffrante, mais quand il vit que c'était une phrase de Mme Melusine augmentait cette émotion, il eut pour la première fois un vague soupçon.

Mme Melusine continua :

— Puis, avec une encre sympathique, par exemple celle du chimiste allemand Waitz... Est-ce bien ce nom-là, mon cousin ?

— Tout cela est exact, répondit M. de Valleran, vous avez de la mémoire.

— Continuez donc, dit le colonel, qui voyait le trouble de Coraly augmenter de plus en plus.

— Eh bien ! reprit Mme Melusine, avec cette encre sympathique, le jeune homme immoral et que, je le répète, on ne saurait trop...

— Allez donc toujours, dit brusquement le colonel, en regardant Coraly prête à défaillir.

ANALIS SEGALAS.

(La suite au prochain numéro.)

**MODÈLE DE SOUMISSION (1).**

Je soussigné (nom, prénoms et domicile du soumissionnaire), après avoir pris connaissance du cahier des charges relatif au service quotidien du balayage des rues et places de la ville de Saumur, et à l'enlèvement des boues et fumiers résultant de ce balayage, m'engage à faire ce service conformément aux clauses, conditions et obligations prescrites audit cahier des charges, pendant cinq années, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1868, moyennant un rabais de

(1) Cette soumission doit être écrite sur papier timbré.

(indiquer la somme en toutes lettres) au-dessous de la mise à prix fixée à 5.000 fr.

Saumur, le 31 juillet 1867. (Signature).

**AVIS AU PUBLIC.**

Le seul véritable Cirque américain, directeurs et propriétaires MM. Bell et Myers, le plus grand établissement de ce genre au monde, composé de 100 chevaux, 20 poneys, 5 mulets dressés, éléphant, une cage de lions, 150 personnes et 50 voitures, n'ont aucune relation ni rapport avec la troupe qui est présentement en représentation au Théâtre du Prince Impérial à Paris, sous le nom de Cirque américain.

**Marché de Saumur du 13 Juillet.**

Froment (l'b. 77 k.)	25 32	Paille de ratelier	40 35
2 <sup>e</sup> qualité (74 k.)	24 33	(hors barrière)	—
Seigle . . . . .	15 50	Paille de litière, id.	—
Orge . . . . .	13 —	Foin . . . . .	52 60
Avoine (entrée) . . . . .	12 —	— de luzerne.	50 30
Fèves . . . . .	— —	Grain de lin (70 k.)	28 —
Pois blancs . . . . .	23 —	— de trèfle (70 k.)	—
— rouges . . . . .	22 —	— de luzerne.	—
Cire jaune (50 kil.)	220 —	— de colza 65 k	27 —
Huile de noix 50 k.	70 —	— de chenevis	24 —
— de chenevis . . . . .	43 —	Amandes cassées	—
— de lin . . . . .	50 —	(les 100 k.) . . . . .	—

**COURS DES VINS (1).**

**BLANCS (2).**

Coteaux de Saumur, 1866 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	70 à 80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	50 à 60

Ordin., env. de Saumur 1866, 1 <sup>re</sup> id.	38 1
Id.	2 <sup>e</sup> id.
Saint-Léger et environs 1866, 1 <sup>re</sup> id.	38 1
Id.	2 <sup>e</sup> id.
Le Puy-N.-D. et environs 1866, 1 <sup>re</sup> id.	36 1
Id.	2 <sup>e</sup> id.
La Vienne, 1866 . . . . .	28 1
ROUGES (3).	
Souzay et environs 1866 . . . . .	50 1
Champigny, 1866 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité
Varrains, 1866 . . . . .	50 1
Varrains, 1866 . . . . .	50 1
Bourgueil, 1866 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité
Id.	2 <sup>e</sup> id.
Restigny 1866 . . . . .	46 1
Chinon, 1866 . . . . .	1 <sup>re</sup> id.
Id.	2 <sup>e</sup> id.

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2

P. GODET, propriétaire-gérant.

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

**FAILLITE ROCHEREAU.**

Les créanciers de la faillite du sieur Rochereau, marchand grainetier aux Rosiers, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu le mercredi 24 juillet courant, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire, place de la Bilange.

**A VENDRE**

**UNE MAISON**

AVEC JARDIN, Rue des Saulais, n° 10.

Etude du même notaire.

**A VENDRE**

**DEUX MAISONS**

SE JOIGNANT, Situées rue Saint-Jean, n° 48.

**A VENDRE**

**OU A LOUER**

DE SUITE,

**UNE MAISON**

AVEC JARDIN, Située à Beaulieu, à 2 kilomètres de Saumur.

S'adresser à M. GIRARD, rue d'Orléans, n° 15, à Saumur. (330)

**A VENDRE**

Très-beau CHIEN d'arrêt, braque, âgé de deux ans, parfaitement dressé.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

POUR CAUSE DE DÉPART,

**UNE MAISON**

Située rue Bodin, n° 24,

S'adresser à M<sup>e</sup> POULET, avoué.

**A LOUER**

En totalité ou par parties,

**UNE MAISON DE COMMERCE**

AVEC REMISE ET ÉCURIE,

Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M<sup>me</sup> SEONNET, rue Beaupaire, ou à M<sup>me</sup> TAILBOUIS, à Doué-la-Fontaine. (18)

**A LOUER**

Pour Noël 1867,

En totalité ou par parties,

**UNE MAISON**

Située au Pont-Fouchard,

Comprenant : salon de compagnie, salle à manger, cuisine, chambres à coucher, vastes greniers, cour, boanderie, cave, pressoir, pompe, écurie, remise, et un beau jardin, bien arrosé, de 11 ares environ.

S'adresser chez M. JAGOT PATTÉE, rue Beaupaire. (584)

**A LOUER**

Pour la St-Jean prochaine,

**UNE MAISON**

Située rue de la Grise, et présentement occupée par M. de la Martinière.

S'adresser à M<sup>me</sup> DE LA MARTINIÈRE, rue Pavée, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (295)

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

M. BADIN, serrurier-mécanicien, a transféré son domicile carrefour Dacier, n° 14.

**AVIS**

MM. les propriétaires sont prévenus que l'on vend de la chaux blanche des Tulleaux, pour de la chaux hydraulique de Doué. (332)

ON DEMANDE A ACHETER un CHIEN couchant, blanc et orange.

S'adresser au bureau du journal.

**SOUFRE SUBLIMÉ PUR.**

Dépôt chez A. PIE fils, droguiste.

Une maison de Rouennerie et de Nouveautés DEMANDE un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans, demande une place dans un bureau ou un magasin. S'adresser au bureau du journal.

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**SANTÉ EAU DE CYTHÈRE JEUNESSE**

Elle vivifie le cuir chevelu, et, en moins de dix jours, ramène les cheveux à leur couleur naturelle, sans les teindre et sans tacher la peau; d'un emploi facile, d'une innocuité parfaite. Chacun peut chez soi et en secret réparer du temps irréparable outrage.

10 fr. le Flacon.

L. HENRY et C<sup>o</sup>, 151, rue Montmartre, PARIS.

**HISTOIRES**

DU

**VIEUX TEMPS**

**EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,**

Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

En vente chez Paul GODET, imprimeur-libraire.

**MANUEL DE CUBAGE**

**ET D'ESTIMATION DES BOIS,**

Futaies, taillis, arbres abattus ou sur pied, notions pratiques sur le débit, la vente et la fabrication de tous les produits des forêts, tarif de cubage des bois en grume ou équarris, tables de conversion, à l'usage des propriétaires, régisseurs, maîtres de forges, marchands de bois, administrateurs de forêts, gardes particuliers, gardes forestiers et gardes ventes,

Par A. GOURSAUD, ancien élève de l'École impériale forestière.

Un beau volume in-18 de 180 pages, dont 80 pages en tableaux.

Prix : 1 fr. 50 c.

**LA CULTURE MARAÎCHÈRE**

Traité théorique et pratique,

Par E. RODIGAS, professeur d'horticulture. — Un volume in-18 orné de 70 gravures. — Prix : 3 fr. 50 c.

Vient de paraître :

**DE LA LOI SUR LA CHASSE ÉTUDE**

Par le chevalier de GLOUVET.

Prix : 1 franc.

A Saumur, chez tous les libraires.

**EN VENTE :**

**FIDES**

OU

**CHRISTIANISME ET PROGRÈS**

Par J.-B. COULON,

Membre de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

SUIVI DU

**CHATEAU D'ANGERS**

Poème couronné par la Société impériale d'Agriculture d'Angers

ET DE PLUSIEURS AUTRES POÉSIES INÉDITES,

Du même auteur,

Un volume in-8°, sur beau papier vélin,

A SAUMUR, au Bureau du Journal et chez tous les Libraires.

**BOURSE DE PARIS.**

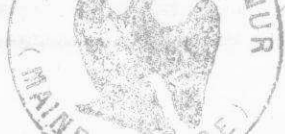
RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 14 JUILLET.			BOURSE DU 16 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862 . . . . .	68 80	»	»	68 95	»	15
4 1/2 pour cent 1852 . . . . .	99	»	»	99	»	»
Obligations du Trésor . . . . .	465	1	25	467 50	2	50
Banque de France . . . . .	33.0	»	»	33.7 50	7	50
Crédit Foncier (estamp.) . . . . .	1425	10	»	1420	»	»
Crédit Foncier colonial . . . . .	565	»	»	565	»	»
Crédit Agricole . . . . .	620	»	5	625	5	»
Crédit industriel . . . . .	640	»	»	640	»	»
Crédit Mobilier . . . . .	360	»	6 25	362 50	2	50
Comptoir d'esc. de Paris . . . . .	770	»	2 50	765	»	»
Orléans (estampillé) . . . . .	882 50	2	50	885	2	50
Orléans, nouveau . . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes) . . . . .	1162 50	»	5	1165	2	50
Est . . . . .	540	»	»	538 75	»	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	885	2	50	880	»	5
Lyon nouveau . . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi . . . . .	552 50	»	7 50	555	2	50
Ouest . . . . .	562 50	2	50	565	2	50
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz . . . . .	1562 50	2	50	1560	»	2 50
Canal de Suez . . . . .	351 25	»	1 25	352 50	1	25
Transatlantiques . . . . .	372 50	»	2 50	370	»	2 50
Emprunt italien 5 0/0 . . . . .	49 90	»	35	50	»	10
Autrichiens . . . . .	462 50	»	3 75	465	2	50
Sud-Autrich.-Lombards . . . . .	381 25	1	25	381 25	»	»
Victor-Emmanuel . . . . .	71 25	»	1 75	72	»	75
Romains . . . . .	75	»	50	75	»	»
Crédit Mobilier Espagnol . . . . .	243 75	»	2 50	241 25	»	2 50
Saragosse . . . . .	107 50	»	50	105	»	2 50
Séville-Xérès-Séville . . . . .	30 50	»	»	30	»	»
Nord-Espagne . . . . .	92	»	6 75	92	»	»
Compagnie immobilière . . . . .	177 50	»	2 50	177 50	»	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord . . . . .	314 75	»	»	315	»	»
Orléans . . . . .	311 25	»	»	312	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	315	»	»	315	»	»
Ouest . . . . .	309	»	»	308 75	»	»
Midi . . . . .	308	»	»	309	»	»
Est . . . . .	312	»	»	312 25	»	»

Saumur. P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 16 juillet 1867 LE MAIRE,



*Chadaud*

*P. Godet*